



PLAN DE FORMATION

Bilan de compétences à distance

Édition du 12 octobre 2026

Durée	14 heures d'accompagnement individuel en visioconférence
Organisation	7 séances sur une période maximale de 3 mois
Tarif	1 700 €
Modalité	100 % à distance - France entière
Public	Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, agents publics et futurs retraités
Prérequis	Aucun prérequis

Un accompagnement confidentiel, personnalisé et structuré pour analyser vos compétences, clarifier vos motivations et construire un projet professionnel réaliste et cohérent.

FINALITÉ ET ACCÈS

Objectifs du bilan de compétences

Selon la situation du bénéficiaire, le bilan peut permettre de faire un état des lieux, reprendre confiance, préparer une évolution, une transition professionnelle, une reconversion ou un projet de formation.

Conformément à l'article L6313-4 du Code du travail, il a pour objet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Objectifs opérationnels

- Analyser le parcours professionnel et personnel.
- Identifier les compétences, aptitudes, intérêts, valeurs et motivations.
- Repérer les compétences transférables et les conditions de réussite.
- Explorer et confronter des pistes professionnelles réalistes.
- Définir un projet professionnel cohérent et, si nécessaire, un projet de formation.
- Construire un plan d'action concret et progressif.

Public et prérequis

Le bilan est accessible aux salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés, agents publics titulaires ou contractuels et futurs retraités. Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités et délais d'accès

Un rendez-vous découverte gratuit et sans engagement permet d'analyser la demande, les besoins, les attentes et les contraintes. Après validation, le bénéficiaire reçoit le plan de formation, le planning, le devis et la convention adaptés à sa situation.

- Démarrage possible après la signature de la convention et l'expiration du délai applicable, notamment le délai de rétractation de 14 jours dans le cadre d'une inscription CPF.
- Rendez-vous proposés du mardi au jeudi de 10 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 15 h, selon disponibilités convenues.
- Outil de visioconférence défini d'un commun accord : Teams, Zoom, Google Meet ou solution équivalente.
- Un test technique est réalisé lors du rendez-vous découverte afin de confirmer le bon déroulement du bilan et ce dans de bonnes conditions.
- Le bénéficiaire s'engage de son côté à prévoir un cadre calme et isolé lors de nos séances afin de contribuer au bon déroulement de son bilan.

Modalités, moyens et méthodes

Le bilan est réalisé par Leslie Sousbielle Layris, consultante certifiée en accompagnement des transitions professionnelles. Le contenu, le rythme et les outils sont adaptés au profil, au parcours, aux compétences, aux contraintes et aux objectifs du bénéficiaire.

Moyens pédagogiques

- Entretiens individuels pour analyser le parcours, les compétences, les intérêts, les aspirations et les objectifs.
- Questionnaires et tests, réalisés avec l'accord du bénéficiaire, pour explorer les intérêts, la personnalité, les motivations, les valeurs ou les compétences.
- Exercices d'exploration, d'introspection et de réflexion afin d'identifier les ressources, les points d'appui, les contraintes et les axes de développement.
- Analyse documentaire des CV, lettres, évaluations, certificats et autres éléments utiles au parcours.
- Mises en situation, jeux de rôle ou simulations lorsque cela est pertinent.
- Exploration des métiers et secteurs, recherches documentaires, enquêtes métier et confrontation au marché.
- Construction d'un portefeuille de compétences et d'un plan d'action opérationnel.

Outils mobilisables selon le besoin

RIASEC, profil professionnel, questionnaire 360°, motivations, émotions, Big Five, valeurs, SWOT, STAR, SMART, Ikigai, cartes et portefeuille de compétences. Les outils sont sélectionnés uniquement lorsqu'ils répondent aux objectifs définis avec le bénéficiaire.

Modalités techniques et assistance

Un test technique est réalisé lors du rendez-vous découvert ou à sa suite : accès à la visioconférence, connexion, microphone et caméra. Les éventuelles difficultés numériques sont identifiées afin de prévoir les adaptations nécessaires.

En cas de besoin, le bénéficiaire peut contacter directement la consultante par téléphone, SMS ou courriel : 06 11 63 65 93 - ambitionbyleslie@gmail.com.

Suivi, évaluation et confidentialité

Suivi de l'assiduité et des acquis

- Une attestation de présence est signée au fil des séances.
- Des points de synthèse, exercices, tests et outils d'auto-évaluation permettent de mesurer la compréhension et la progression.
- Des bilans d'étape sont réalisés après l'analyse du parcours, l'exploration des intérêts et motivations, l'analyse des compétences et l'ouverture des champs des possibles.
- Une synthèse globale, un plan d'action et un certificat de réalisation sont remis à la clôture.
- Un questionnaire de satisfaction est envoyé en fin de bilan.
- Un entretien de suivi gratuit, unique et volontaire est proposé dans les six mois, accompagné d'un second questionnaire.

Synthèse et restitution

Une séance de restitution permet de présenter les conclusions, de valider le projet et d'arrêter le plan d'action. Le document de synthèse est strictement personnel et confidentiel. Il est transmis uniquement au bénéficiaire et ne peut être communiqué à un tiers.

Confidentialité et conservation

Les visioconférences, échanges, notes et résultats sont confidentiels. La consultante applique les obligations déontologiques de sécurisation des supports et des échanges. Les parties s'engagent à se connecter depuis un lieu calme et adapté. Les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits au terme de l'action, sauf demande écrite du bénéficiaire autorisant leur conservation pendant un an.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Chaque situation est étudiée lors d'un échange préalable afin d'adapter l'accompagnement. Si nécessaire, la consultante peut solliciter les ressources de l'AGEFIPH ou orienter vers un professionnel compétent. Les outils sont choisis en tenant compte des besoins d'accessibilité. Si un rendez-vous physique est jugé utile, un espace accessible aux personnes à mobilité réduite pourra être recherché.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Contenu règlementaire du bilan de compétences

Phase préliminaire

Cette phase permet de confirmer l'engagement volontaire du bénéficiaire, d'analyser sa demande et de définir un déroulement adapté à ses besoins.

Objectifs

- Clarifier les attentes, les besoins et le contexte professionnel.
- Définir les objectifs personnalisés et les modalités de déroulement.
- Présenter les étapes, les outils, les règles de confidentialité et les engagements réciproques.
- Établir une relation de confiance et confirmer le consentement du bénéficiaire.

Activités

- Entretien initial consacré aux motivations, aux attentes et à la situation actuelle.
- Analyse du besoin et formalisation des objectifs.
- Présentation du programme, du calendrier prévisionnel, des méthodes et des livrables.
- Vérification des conditions matérielles et techniques de l'accompagnement à distance.

Phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire de mieux se connaître, d'identifier ses ressources et d'explorer des pistes cohérentes avec ses aspirations et la réalité du marché.

Analyse du parcours

- Étude des expériences, postes, missions et compétences développées.
- Identification des réussites, difficultés et environnements favorables.
- Utilisation possible de la méthode STAR pour analyser les réalisations.

Connaissance de soi

- Auto-évaluation, questionnaires de compétences et tests psychométriques adaptés.
- Analyse des intérêts professionnels, notamment avec le RIASEC.
- Exploration des motivations, valeurs, aspirations, besoins et contraintes.

Compétences transférables

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Création d'une matrice ou d'un portefeuille de compétences.
- Comparaison entre les compétences actuelles et celles attendues dans les pistes ciblées.
- Questionnaire 360° possible auprès de l'entourage personnel ou professionnel, avec l'accord du bénéficiaire.

Ouverture du champ des possibles

- Exploration des voies d'évolution professionnelle.
- Analyse de la pertinence et de la cohérence des projets identifiés.
- Confrontation au marché : enquêtes métier, débouchés, conditions d'exercice, niveau requis, expérience et formation.

- Identification des organismes à mobiliser : formation, création d'entreprise, financement ou accompagnement spécialisé.
- Formalisation progressive d'un plan d'action.

Phase de conclusion

Objectifs et activités

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet.
- Prévoir les principales étapes de mise en œuvre et les alternatives possibles.
- Présenter et valider les conclusions lors de l'entretien de clôture.
- Remettre le document de synthèse, le plan d'action et le certificat de réalisation.

Suivi à six mois

Un entretien individuel gratuit, unique et volontaire permet de faire le point sur les actions engagées, les résultats obtenus et les ajustements utiles. La consultante reste disponible pour répondre aux questions liées à la mise en œuvre du plan d'action.

Formule unique L'Indispensable

Durée	14 heures d'accompagnement individuel en visioconférence
Période	7 séances réparties sur 3 mois maximum
Tarif	1 700 €
Contenu	Entretiens personnalisés, outils d'exploration et de coaching, tests sélectionnés selon le projet, synthèse confidentielle et plan d'action
Suivi	Entretien gratuit, unique et volontaire dans les 6 mois

Exemple de financement CPF en 2026

Pour un bilan facturé 1 700 €, si le bénéficiaire dispose d'au moins 1 550 € de droits CPF et respecte les conditions d'éligibilité, 1 550 € peuvent être mobilisés depuis son compte et la participation financière obligatoire est de 150 €. Des exonérations ou financements complémentaires peuvent s'appliquer selon la situation.

Le montant de droits CPF mobilisable pour un bilan de compétences est plafonné à 1 600 €. Le bénéficiaire ne doit pas avoir bénéficié d'un autre bilan financé par un organisme public ou privé au cours des cinq années précédentes. Les règles applicables sont vérifiées avant l'inscription.

Autres possibilités de financement

- Autofinancement : règlement personnel possible, avec échéancier étudié lors du rendez-vous découverte.
- France Travail : une demande de prise en charge peut être étudiée avec le conseiller, sous réserve de validation avant le démarrage.
- Employeur ou OPCO : financement possible dans le cadre du plan de développement des compétences ou selon les règles applicables à l'entreprise.
- Fonction publique : demande de prise en charge et de congé auprès de l'administration ; pour la fonction publique hospitalière, demande auprès du chef d'établissement ou de l'ANFH.

Lorsque le bilan est réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé. Lorsqu'il est réalisé pendant le temps de travail, son accord préalable est nécessaire.

Organisme non assujetti à la TVA

ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

Cadre législatif et déontologique

Les actions sont menées par Ambition by Leslie - Leslie Sousbielle Layris, consultante certifiée en bilan de compétences.

SIRET	928 342 070 00010
Code APE	8559A
Déclaration d'activité	44 67 07944 67 enregistrée auprès du préfet de la région Grand Est
Contact	06 11 63 65 93 - ambitionbyleslie@gmail.com
Site	www.ambitionbyleslie.com

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect de l'article L6313-4 du Code du travail, des dispositions réglementaires applicables et des engagements déontologiques de la profession.

Principes appliqués

- Consentement libre et éclairé du bénéficiaire.
- Convention adaptée à la situation et au mode de financement.
- Respect du secret professionnel conformément à l'article 226-13 du Code pénal.
- Posture de non-jugement, neutralité et absence de conflit d'intérêts.
- Investigations strictement liées à l'objet du bilan.
- Communication des résultats uniquement au bénéficiaire, sauf accord exprès de sa part.
- Propriété des résultats et validation de la synthèse par le bénéficiaire.
- Mobilisation de compétences professionnelles actualisées et démarche d'amélioration continue.

Satisfaction et amélioration continue

Le questionnaire de fin de bilan mesure la satisfaction relative à la prestation, à la qualité de l'accompagnement, à l'atteinte des objectifs et à l'appréciation générale. L'impact du bilan est réévalué lors du suivi à six mois. Une relance par courriel ou SMS peut être adressée en l'absence de réponse. Les résultats contribuent à l'amélioration continue des prestations.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : bilans de compétences.